



IDENTITE DU DEMANDEUR

Prénom(s) :

Nom :

N° RPPS : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Né(e) le : | | | | | | | | | | à Nationalité :

N° Sécurité Sociale : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Adresse du domicile :
.....
.....

| | | | | | | | | | N° tél. portable : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Adresse courriel de contact :

PROJET

Commune d'installation :

Situation :

1 - Substitution / Rachat à un professionnel installé en cessation d'activité

→ Identité du Masseur-Kinésithérapeute cédant son activité :

2 - Installation sur une place disponible suite à un départ non remplacé dans la zone sur dotée

→ Intégration à une structure existante

Création d'un cabinet

3 - Demande dérogatoire : (installation pour motif particulier, sans départ préalable d'un professionnel de la zone)

→ Liée à la vie professionnelle

Liée à une offre insuffisante de soins spécifiques

Pour risque économique

Détail des pièces justificatives à fournir selon votre situation au verso.

Date prévue de début d'activité (facultatif):

Fait à le

Signature du professionnel de santé

Cette demande est à transmettre par courrier en Recommandé avec Accusé de Réception au service RPS :

CGSS de la Réunion – Direction PPR – Service RPS

4 Boulevard Doret CS 53001 – 97741 SAINT DENIS CEDEX 9

Suite à la réception de votre demande accompagnée des pièces justificatives nécessaires, le service RPS vous notifiera de la saisine de la Commission Paritaire Territoriale des Masseurs-Kinésithérapeutes dans un délai de 30 jours.



LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Cas 1 – Attestation de succession d'un masseur-kinésithérapeute

Cas 2 – Attestation des potentiels associés ou/et lettre de motivation sur projet individuel

Cas 3 – Pour les demandes dérogatoires (installation sans départ préalable d'un professionnel de la zone) :

Dérogation liée à la vie personnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Situation médicale grave du conjoint / enfant / ascendant direct • Mutation professionnelle du conjoint (obligatoire uniquement : nomination fonctionnaire, affectation militaire....) • Changement d'adresse professionnelle liée à une situation juridique professionnelle 	➤ Pièces justificatives prouvant la situation
Dérogation liée à une offre insuffisante de soins spécifiques	Dans l'attente de la détermination des insuffisances en soins dans les zones sur-dotées de la Réunion, cette dérogation n'est pas applicable actuellement.	
Dérogation pour risque économique	Intégration d'une activité de groupe dont l'équilibre financier est menacé par le départ et l'installation dans la même zone d'un ancien associé ou collaborateur	➤ Le membre quittant le cabinet doit avoir exercé au moins 3 ans dans le groupe ➤ Le groupe doit démontrer par tous moyen qu'il a recherché un collaborateur dans la zone concernée

LISTE DES ZONES « SUR DOTEES »

L'ensemble du territoire des communes suivantes :	
La Possession	Etang Salé
Le Port	Saint-Louis
Saint-Paul	Saint-Pierre
Saint-Leu	Le Tampon
Les Aviron	Petite-Ile